

**2024CIR008****Date : 6 FÉVRIER 2024****Matière / domaine juridique : Taux d'intérêt légal 2024 et taux d'intérêt légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales**

Concerne : Taux d'intérêt légal 2024 et taux d'intérêt légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales

Chères Consœurs, Chers Confrères,
Chères Candidates, Chers Candidats,
Chers Stagiaires,

Pour le **1er semestre 2024**, le taux d'intérêt légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales s'élève à **12,5%**.

Pour ce qui concerne le taux d'intérêt légal, celui-ci s'élève, pour l'année 2024, à 5,75%.

Avec mes salutations confraternelles,

Quentin DEBRAY
Président FR

Jan DE MEUTER
Président NL